

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures tenue le mercredi, 29 novembre 2006 à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Sont présents :

M. Michael Applebaum, Président de la commission et maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

M. Edgar Rouleau, vice-président et maire de la ville de Dorval

M. Richard Bélanger, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Sylvain Lachance, conseiller de ville de l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension

M. Joe Magri, conseiller de ville de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

Est absente : **Mme Lyn Thériault**, mairesse de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve

Est également présente :

Mme Danielle Lussier, chef d'équipe équipe de coordination – développement durable, Direction de l'environnement

PRÉSENCE : 14 personnes

1. Ouverture

À 19h00, le président déclare la séance ouverte. Il explique que pour sa troisième assemblée publique, la Commission d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures adopte ses recommandations. Il rappelle qu'à l'assemblée du 23 novembre la commission a reçu les mémoires et commentaires de la population et des organismes associatifs. Au total 8 intervenants se sont adressés à la commission et 5 mémoires ont été déposés par des organismes du secteur. Il précise que la commission déposera son rapport et ses recommandations sur la proposition du plan d'action 2007-2009 au Conseil d'agglomération du 13 décembre 2006 et qu'il appartiendra au conseil et au comité exécutif de décider des suites à donner à celles-ci. Le rapport sera également disponible sur le site internet de la commission ou sur demande après le dépôt.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Edgar Rouleau, et appuyé par Sylvain Lachance, d'adopter l'ordre du jour.

3. Lecture et adoption des recommandations sur la Plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

Le président, M. Michael Applebaum, procède à la lecture.

La commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les gestionnaires qui ont participé au processus

d'étude publique pour la pertinence de leurs interventions lors de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission.

ET RECOMMANDE :

Attendu l'adoption du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise par le comité exécutif de la Ville de Montréal en avril 2005;

Considérant que ce plan est le résultat d'une vaste concertation avec de nombreux partenaires de tous les secteurs de la vie montréalaise;

Considérant les actions proposées pour le plan d'action 2007-2009;

Considérant l'importance de mobiliser de plus en plus d'acteurs sur la voie du développement durable;

Considérant l'engagement de la Ville et de ses partenaires sur la voie du développement durable;

Considérant l'importance d'élargir la portée de l'action du plan stratégique de développement durable;

Recommandations générales

Recommandation 1

De mobiliser les villes d'agglomération afin qu'elles adhèrent au plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Recommandation 2

De mettre en place une stratégie de promotion des actions prévues au plan d'action 2007-2009 afin d'en augmenter la visibilité auprès de la population, d'obtenir une plus grande adhésion du public et de développer une image de Montréal, ville de développement durable.

Recommandation 3

De continuer à mesurer et chiffrer les impacts des actions proposées en regard des cibles à atteindre, d'assurer un suivi concret des actions à partir de balises, d'indices de mesures et d'échéanciers précis, et de tenir un bilan annuel de l'ensemble des activités du plan d'action.

Recommandation 4

D'ajouter l'orientation stratégique visant la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts au nombre des orientations prioritaires retenues pour le plan d'action 2007-2009.

Sur la question de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Recommandation 5

Dans le cadre de l'implantation de mécanismes de compensation pour des déplacements neutres en carbone, s'assurer que des compensations financières sont versées à des organismes pouvant contribuer à la réduction de la production de GES à Montréal ou à l'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 6

De poursuivre, tel que proposé au plan d'action de développement durable, l'action visant à accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo afin d'atteindre les objectifs fixés sur l'ensemble du territoire de Montréal et des villes liées.

Recommandation 7

De poursuivre, dans le cadre du plan vélo en cours d'élaboration, et en partenariat avec les autorités locales et les services administratifs, des efforts en vue d'augmenter et de bonifier le réseau actuel de voies cyclables et d'établir des liens entre les réseaux de voies cyclables isolées de plusieurs arrondissements et villes liées afin de répondre aux besoins de la clientèle cycliste.

Sur la question de la qualité des milieux de vie résidentiels :

Recommandation 8

De rehausser la nature des interventions liées au projet *Quartiers 21* afin qu'elles répondent à l'ensemble des facettes du développement durable et demander au Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement de faire des représentations auprès de partenaires gouvernementaux potentiels afin que soit amélioré le financement de l'action des projets *Quartiers 21*.

Recommandation 9

D'envisager la contribution de l'OACI, d'Aéroport de Montréal et de Transport Canada, au Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise quant à l'évaluation de l'impact que présentent le bruit et les GES causés par la circulation aérienne au-dessus de Montréal et d'y apporter des mesures d'allègement.

Sur l'application d'une pratique d'une gestion responsable des ressources :

La Commission tient à émettre un commentaire général sur la question des matières résiduelles pour laquelle plusieurs recommandations lui ont été transmises.

Considérant que l'agglomération de Montréal travaille actuellement à l'élaboration de son plan directeur de gestion des matières résiduelles, la commission propose de transmettre aux responsables tous les éléments des mémoires qui touchent la question des matières résiduelles et elle recommande :

Recommandation 10

De soumettre à la consultation publique le plan directeur de gestion des matières résiduelles qui sera déposé en 2007.

Il est proposé par M. Sylvain Lachance, secondé par M. Joe Magri, d'adopter les recommandations.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions et de commentaires du public

- **Monsieur Robert Ménard du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.**

M. Ménard mentionne d'abord que l'organisme regroupe maintenant 72 organismes. Depuis la veille un nouveau joueur s'est en effet joint au Front commun, il s'agit du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM). Monsieur Ménard remercie la commission d'avoir retenu la recommandation de chiffrer les objectifs du plan de développement durable et de soumettre à la consultation publique le plan directeur de gestion des matières résiduelles. Ce sera alors l'occasion pour leur organisme de faire des propositions pour les sujets qui sont d'ordre réglementaire. Il s'informe également du délai dont dispose le comité exécutif pour donner suite aux recommandations soumises.

Le président de la commission, M. Michael Applebaum, l'informe qu'aucun règlement ne régit les délais de réponse aux recommandations. Il revient au comité exécutif de décider des suites à donner, tant pour le conseil d'agglomération que pour le conseil municipal.

M. Applebaum ajoute que le sujet de la gestion des matières résiduelles et des méthodes qui permettraient de réduire les coûts constituent une priorité pour les membres de la commission.

- **Monsieur Gilbert Bauer, citoyen**

Monsieur Bauer remercie également la commission d'avoir tenu compte de sa suggestion de s'adresser à l'OACI et Transports Canada sur le sujet des gaz à effet de serre liés au transport aérien.

5. Période de questions et commentaires des membres de la commission

Aucune question

6. Levée de la séance

Le président remercie les membres de la commission et les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée. Il rappelle que la commission déposera son rapport de consultation et ses recommandations au conseil d'agglomération du 13 décembre et que le rapport sera disponible à la suite sur le site internet de la commission.

À 20 h00 toutes les personnes souhaitant s'exprimer ayant été entendues, il est proposé par M. Richard Bélanger, appuyé par M. Sylvain Lachance, de lever l'assemblée.

Adopté à la séance du 29 août 2007

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Michael Applebaum
Président

Christiane Bolduc
Secrétaire-recherchiste